Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 42 (1971)

Heft: 8

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

concentration des entreprises à l'intérieur de la Suisse comme par-dessus les frontières va se continuer.

Les mesures de politique économique nationale proposées dans l'hypothèse d'un isolement de la Suisse en matière de politique d'intégration concernent des allégements à consentir à la production indigène. On songe particulièrement à la politique de main-d'œuvre, la politique fiscale, etc. On souligne en particulier l'importance de pouvoir mieux utiliser le parc des machines par du travail en équipes supplémentaire. Dans la mesure du possible, le lieu de production doit être conservé en Suisse. Un accord commercial avec la CEE apparaît comme indispensable. Une ouverture réciproque des marchés provoquerait les plus grandes difficultés initiales aux industries axées sur le marché indigène d'abord. Mais elles aussi n'ont guère intérêt à des délais transitoires trop prolongés afin de pouvoir tirer à temps bénéfice de l'élargissement du marché.

Tous les secteurs interrogés par le « Vorort » ont mis en évidence la nécessité pour la Suisse de conserver une politique économique et un commerce extérieur autonomes et de maintenir des relations universelles. Ces branches se trouvent ainsi en accord avec la ligne que suit la politique commerciale et d'intégration suisse de longue date.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Un mémento précieux

Ainsi qu'elle le fait chaque année, l'ADIJ a édité un mémento qui donne de précieuses indications sur les autorités fédérales et cantonales. Il s'agit de plus d'un véritable répertoire des représentants jurassiens dans ces autorités, qu'elles soient exécutives, législatives ou judiciaires. On y trouve également les noms des fonctionnaires supérieurs des sept districts du Jura et de Bienne nommés par le peuple.

Ce mémento s'obtient au secrétariat de l'ADIJ à Reconvilier, au prix de 30 centimes l'exemplaire.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

La Suisse exportatrice. — La Suisse, plus que la plupart des autres pays industrialisés, vit de ses exportations. Selon les dernières données disponibles, la valeur des exportations de marchandises suisses représente un quart (24,9 %) du produit national brut (valeur globale des biens et des services produits par notre économie). Seule la Belgique, réunie au Luxembourg, et les Pays-Bas dépassent cette proportion avec respectivement 44 et 35,2 %. La part du produit national brut qui provient des exportations de marchandises est, en Suisse, six fois plus élevée qu'aux Etats-Unis, deux fois plus élevée qu'en France et au Japon et une fois et demie plus élevée qu'en Italie et en Grande-Bretagne.

L'industrie des métaux et des machines fournit le plus grand nombre d'emplois. — 44,1 % de l'ensemble des personnes qui travaillent dans l'industrie sont occupées dans la branches des métaux et des machines. Elles se répartissent à raison de 30,4 % dans les groupes des machines, appareils et véhicules et 13,7 % dans celui de la métallurgie proprement dite. 13,9 % des personnes occupées dans l'industrie le sont dans la branche du textile et de l'habillement (respectivement 6,8 et 7,1), 8,8 % dans l'horlogerie et la bijouterie, 7,4 % dans la chimie, 6 % dans les arts graphiques, 5,2 % dans la branche de l'alimentation, des boissons et du tabac, 4,8 % dans celle du bois et du liège, 4,5 % dans le groupe papier, cuir, caoutchouc, 3,2 % dans la mise en valeur de la terre et des pierres et 2,1 % dans les autres branches.

Recettes fiscales en hausse. — Pendant le premier semestre 1971, la Confédération a encaissé 413 millions de francs de recettes fiscales de plus que pendant le premier semestre 1970, soit une somme de 4031 millions de francs L'augmentation a spécialement porté sur l'impôt sur le chiffre d'affaires (132 millions de francs) et sur l'impôt anticipé (90 millions de francs), alors que l'impôt de défense nationale n'a rapporté que 50 millions de francs de plus. Dès lors, contrairement à l'an dernier, le produit de l'Icha a dépassé celui de l'IDN. Toutefois, les rentrées fiscales du premier semestre dépassent généralement celles du second, aussi ne peut-on encore tirer actuellement aucune conclusion précise au sujet du résultat annuel. Les recettes de l'impôt sur le tabac se sont accrues de 28 millions de francs alors que le produit des droits de douane sur le tabac s'est réduit de 16 millions de francs pour ne plus s'élever qu'à 2 millions de francs. C'est la conséquence du transfert — opéré depuis le début de l'an dernier — de la charge fiscale perçue sur le tabac des droits de douane à l'impôt sur le tabac. Les droits de douane perçus sur les carburants ont rapporté 42 millions de francs de plus et la surtaxe à laquelle ils sont astreints 29 millions de francs supplémentaires. Les droits de douane enfin enregistrent une augmentation de recettes de 30 millions de francs. Ces chiffres permettent tout de même de parler d'une tendance de l'évolution de la situation financière favorable à la Confédération. Cette tendance s'affermira encore lorsque se feront sentir les effets du nouveau régime des finances fédérales, approuvé le 6 juin dernier.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81 ou 22 15 83
Vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73
Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20 ou 91 29 79
Administration du bulletin : place de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81
Caissier : René Domont, 2905 Courtedoux, tél. (066) 66 23 72 ou 66 17 62
Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 22 17 51
Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25 - 20 86
Bulletin : 25 - 102 13
Abonnement annuel : Fr. 15.— ; le numéro : Fr. 1.50